

Collectivités : qui fait quoi ?

Les compétences de la mairie de Chambly

- Entretien du domaine public (routes & trottoirs, éclairage, espaces verts)
- Stationnement
- Aires de jeux
- Bâtiments communaux, gymnases, écoles maternelles et primaires

Un problème de cet ordre ? Appelez le 01 39 37 44 00 ou signalez le via [le formulaire AlloChambly](#).

Les compétences de la communauté de communes Thelloise

- Ordures ménagères, tri, taxe sur les ordures ménagères
- Déchetteries : gestion déléguée au SMDO - Syndicat mixte du département de l'Oise (Tél : 0 800 60 20 02)
- Transports à la demande
- Parking de la gare
- Zones économiques
- Assainissement : gestion déléguée à Véolia (Tél : 09 69 36 72 61)

Un problème de cet ordre ? Contactez le 03 44 26 99 50

Les compétences du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle

- Eau potable (production & distribution)

Un problème de cet ordre ? Contactez le 01 39 37 44 00

Les compétences du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches

- Rivières Esches et Coisnon

Un problème de cet ordre ? Contactez le 01 39 37 44 00





rgba(255,255,255,1)